



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général,
Agréée Jeunesse et sport
Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

Assemblée générale extraordinaire
Samedi 16 novembre 2024 à 19 heures, Bourse du travail à Tarbes

Ordre du jour : Révision des statuts

Nombre de membres de l'association : 443

Quorum requis : 1/3 des membres de l'association présents ou représentés soit **147**

Membres présents : 118

Membres représentés : 63

Total des votants : 181.

Majorité : 91. Calcul : (nombre de votants/2) +1, arrondi à l'inférieur si le nombre de votants est impair.

Hervé LATKOWSKI ouvre la séance à 19 heures 15, à la suite de l'assemblée générale ordinaire.

Il rappelle que le projet de texte a été communiqué aux membres de l'association en même temps que la convocation à cette assemblée générale extraordinaire le 15 octobre 2024 par courriel et mis à disposition dans les permanences de Pau et Tarbes.

La proposition d'actualisation des statuts a été préparée par la commission Statuts-règlement intérieur puis approuvée par le Conseil d'administration (CA) le 4 juin 2024. Les comptes rendus des réunions de ces deux instances ont été communiqués aux membres de l'association au fur et à mesure de leurs tenues.

La dernière révision des statuts de l'association date du 14 octobre 2017. Il est nécessaire de mettre à jour régulièrement nos statuts pour les adapter au rythme de la société ou à l'évolution de l'association.

Les modifications proposées portent principalement sur :

- l'assouplissement des modalités d'élection des membres du CA et de la commission d'Appel
- la restructuration de l'article 13 –*Assemblée générale ordinaire* et la mise en cohérence de ses missions
- la prise en compte du féminin
- la dénomination et le rôle de la secrétaire générale.

Le président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Vote pour la validation des statuts proposés par le Conseil d'administration :
Pour 180 – Contre : 0 – Abstention : 1

Hervé LATKOWSKI termine la réunion en remerciant à nouveau toutes celles et ceux qui s'investissent pour l'association. Il déclare l'assemblée générale extraordinaire 2024 close et invite ses participants à passer dans le hall pour y prendre le verre de l'amitié et partager la collation constituée des préparations apportées par les adhérentes et adhérents.

L'assemblée générale extraordinaire se termine à 19 heures 35.

Le président

Hervé LATKOWSKI

La secrétaire générale

Joëlle LE LAY